

dans l'abstrait. Je lui rappelle que la Cour suprême du Canada a accepté de connaître de cette affaire. Quand il se prononce sur la préférence des juges de ce tribunal, c'est son opinion qu'il exprime.

Quel droit et quel pouvoir le ministre a-t-il d'établir le programme des travaux de la Cour suprême du Canada en fonction du programme législatif du gouvernement, d'autant plus que les élections approchent et qu'elles exercent aussi une certaine influence?

Des voix: Bravo!

● (1450)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la Cour suprême qui se prononcera à l'égard de cette demande. Nous avons reçu l'énoncé des faits du requérant où il reconnaît que trois des questions n'étaient pas justifiées car la Cour avait bel et bien statué dans l'affaire *Morgentaler* que l'article 251 violait la Constitution.

Nous ne faisons que préciser notre position, et nous pouvons adresser une demande à la Cour suprême. Nous n'anticipons pas sa décision. Nous formulons une demande, ainsi que je suis en droit de le faire au nom du gouvernement.

M. Nunziata: Vous êtes poussé par des considérations politiques, et vous le savez.

M. Hnatyshyn: Cela n'a rien à voir avec la politique. Seul un député libéral est capable de dire une chose pareille. Vous devriez avoir honte.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Elle ne se rapporte pas aux travaux de la Chambre, mais à une position du gouvernement.

Quelle est la position du gouvernement au sujet de l'avortement? Il y a six mois, la Cour suprême du Canada invalidait la loi sur l'avortement en vigueur. Mon chef a exhorté le gouvernement d'agir rapidement pour faire en sorte que les femmes soient traitées avec justice et équité d'un bout à l'autre du pays. Mais c'est l'inverse qui s'est produit.

Une motion en trois volets a été présentée. Elle figure au *Feuilleton*. A-t-elle été retirée, oui ou non? Quelle est la position du gouvernement sur l'avortement et quand saisira-t-il la Chambre d'une mesure?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la population du Canada veut que nous nous occupions de la question.

M. Kaplan: Alors, faites quelque chose.

M. Hnatyshyn: Les Canadiens ne veulent pas que le parti libéral et le Nouveau parti démocratique politisent cette question. Ils veulent que tous les députés se prononcent d'après leurs propres convictions et leur propre conscience.

Questions orales

Notre position est très claire. Nous souhaitons un vote libre à la Chambre des communes. L'opposition a fait de l'obstruction systématique pour nous empêcher de présenter une motion sur la question. Le leader parlementaire du gouvernement agira rapidement pour que nous puissions discuter de la question. J'espère que l'opposition ne fera pas d'obstruction dans ce dossier très complexe et très délicat que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens souhaitent nous voir régler en vrais parlementaires.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS—L'AUTORISATION DE VENIR AU CANADA

M. David Orkilow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Immigration, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Plus de 200 réfugiés polonais, qui sont tous d'origine ukrainienne, se trouvent aujourd'hui à Vienne. Il ont demandé l'autorisation de venir au Canada à titre de réfugiés et ont obtenu l'appui du ministère des Affaires extérieures, mais semblent se heurter à des difficultés avec le ministère de l'Immigration.

Le vice-premier ministre pourrait-il user de son influence pour accélérer l'approbation de ces demandes?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais prendre note de la question qui vient d'être posée, et je demanderai à ma collègue de faire le suivi auprès du député.

[Traduction]

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'APPROUVER LES DEMANDES DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ces demandes sont soutenues par le Comité des Ukrainiens-Canadiens et la Canadian Ukrainian Immigrant Aid Society. On m'a dit que le ministère contingente à 3 400 par an le nombre de réfugiés en provenance de l'Europe de l'Est, mais qu'aucun Ukrainien n'avait été admis en vertu de ce quota.

La ministre devrait demander à la ministre de l'Immigration de se servir de ce quota pour approuver les demandes en question dans les meilleurs délais.

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, nous avons un niveau d'immigration que nous acceptons à chaque année et, bien sûr, nous le respectons, en tant que gouvernement. Et, comme je viens de le dire, face à ce cas particulier qui vient d'être soulevé, je demanderai à ma collègue de faire le suivi.